

MENTION COMPLÉMENTAIRE « AIDE A DOMICILE »

LE DOSSIER DE L'ÉPREUVE E3 : CONSIGNES AUX CANDIDATS

1. Sa présentation

Il est établi à partir **des périodes de formation en milieu professionnel effectuées au domicile privé des personnes** ou de l'expérience professionnelle pratiquée au domicile privé des personnes.

Il sera dactylographié et comportera 15 pages maximum (annexes non comprises).

Son contenu

Il devra présenter :

- le cadre d'exercice professionnel
- deux situations vécues différentes (niveau de l'autonomie des personnes, environnement humain et matériel ...)

Pour chacune des situations doivent être précisés :

- les besoins identifiés,
- les moyens humains et matériels mis en œuvre
- le rôle du stagiaire dans le dispositif mis en place et dans l'accompagnement des personnes
- les difficultés éventuelles rencontrées
- les remédiations mises en place ou possibles
- les relations avec les autres professionnels

Il doit respecter l'anonymat des personnes aidées et aidantes et témoigner de la discrétion professionnelle du candidat.

2. Les documents d'accompagnement

-attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel ou attestations d'activités professionnelles remplies par les responsables des structures d'accueil précisant les lieux, les durées, les activités effectuées par le candidat

-fiches d'appréciation de la période de formation en milieu professionnel au domicile privé des personnes, remplies par le (ou les) professionnels(-) tuteurs et signées obligatoirement par les responsables des structures.

3. La date de remise

Le dossier complet doit être remis au centre d'examen à **une date fixée par le Recteur**.

En cas d'absence de dossier ou en cas d'absence partielle ou totale des attestations de formation ou attestation d'activités à la date fixée par le Recteur, **le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve U3**